

République Française  
Département du HAUT-RHIN  
**MAIRIE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus	19
Conseillers en fonction	19
Conseillers présents	14
Conseillers absents	5
Procuration	4
Votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du vendredi 7 février 2025  
Président de séance :  
Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

**001-2025 - Désignation d'un secrétaire de séance**

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir pris connaissance,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DESIGNE** José GOMES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour extrait conforme,  
Ste Croix-aux-Mines, le 13 février 2025

**Le Maire :**

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin) soussigné, certifie que la présente décision a été publiée et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de l'Etat", le



Le Maire :

**Jean-Marc BURRUS**

**Jean-Marc BURRUS**



République Française  
Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus	19
Conseillers en fonction	19
Conseillers présents	14
Conseillers absents	5
Procuration	4
Votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du vendredi 7 février 2025  
Président de séance :  
Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

**002-2025 - Approbation du procès verbal de la séance du 9 décembre 2024**

Après en avoir pris connaissance,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2024.  
Celui-ci est passé à la signature des présents.

Pour extrait conforme,  
Ste Croix-aux-Mines, le 13 février 2025

**Le Maire :**

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin)  
soussigné, certifie que la présente décision a été publiée  
et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de  
l'Etat", le



Le Maire :  
Jean-Marc BURRUS

**Jean-Marc BURRUS**



République Française

Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus	<b>19</b>
Conseillers en fonction	<b>19</b>
Conseillers présents	<b>14</b>
Conseillers absents	<b>5</b>
Procuration	<b>4</b>
Votants	<b>18</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du vendredi 7 février 2025  
Président de séance :  
Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

**003-2025 – Forêt – Programme des travaux et des coupes en forêt communale pour 2025**

M. le Maire informe qu'un technicien forestier de l'ONF, a exposé les prévisions d'activité et de budget pour 2025 lors de la commission des forêts réunie le 29 janvier 2025, selon l'état détaillé qui a été transmis à chaque conseiller.

Il remercie vivement M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint au maire, et Mrs. ROZET, MORA et VISCA pour le travail accompli pour ces travaux de préparation.

Jean Pierre MAIRE, adjoint à la forêt, expose ci-dessous :

**1) Etat Prévisionnel des Coupes fourni par l'ONF**

Selon le document joint en annexe : Programme d'actions 2025

**Prévisions coupes à façonner**

Volume bois d'œuvre et BIL de 3312 m<sup>3</sup>

Recette brute prévisionnelle : 187 500 € HT

Volume bois de chauffage : 245 m<sup>3</sup>

**Prévisions bois non façonnés**

Vente sur pied : 3947 m<sup>3</sup> - Recette nette prévisionnelle : 122 000 € HT

**Recette brute totale prévisionnelle : 309 500 € HT**

**Dépenses d'exploitation des bois façonnés (prévisions)**

Abattage et façonnage en régie : 59 634 € HT

Abattage et façonnage à l'entreprise : 10 500 € HT

Dépenses de débardage et de câblage : 39 756 € HT

Honoraires sur assistance technique ONF : 10 267 € HT

Divers, gestion de la main d'œuvre : 1 050 € HT

Sécurisation : 2 000 € HT

Autres dépenses : 0 € HT

**Total prévisionnel des dépenses : 123 207 € HT**

⇒ **Solde d'exploitation : 186 293 € HT**

(totalité des recettes : 309 500 € HT moins totalité des dépenses : 123 207 € HT).

**2) Travaux de périmètre et de sylviculture**

L'ONF propose les travaux suivants selon le programme figurant en annexe :

**Travaux d'exploitation :**

Il est prévu de récolter 7359 m<sup>3</sup> de bois (dont bois non façonnés = 4047 m<sup>3</sup> et bois façonnés = 3312 m<sup>3</sup>).  
Les recettes d'exploitation sont prévues à hauteur de 309 500 € HT.  
Les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 123 207 € HT.  
**Soit un solde d'exploitation de 186 293 € HT.**

**Les travaux patrimoniaux sont estimés à un total de 39 420 € HT** dont 4 550 € HT pour la protection contre les dégâts de gibier (remise en état, fourniture et pose de grillages).

**Bilan final :**

- Les recettes sont estimées à 367 293 € HT
- Les dépenses sont estimées à 187 534 € HT

**Soit un résultat net prévisionnel qui ressort à 179 759 € HT.**

Ce montant tient compte des revenus de la chasse estimés à 55 673 € HT.

**Après examen du programme des coupes et des travaux en Commission des forêts réunie le 29 janvier 2025,  
Vu l'avis favorable de cette commission,  
Sur proposition de M. le Maire,  
Après délibération,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE l'état prévisionnel des coupes (EPC) pour 2025 tel que présenté par l'ONF,  
APPROUVE le programme des travaux pour 2025 tel qu'indiqué ci-dessus,  
AUTORISE M. le Maire à signer ce prévisionnel et toutes les conventions qui en découlent avec l'ONF  
concernant les travaux d'exploitation et de sylviculture.**

Pour extrait conforme,  
Ste Croix-aux-Mines, le 13 février 2025

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin)  
soussigné, certifie que la présente décision a été publiée  
et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de  
l'Etat", le

Le Maire :  
Jean-Marc BURRUS



**Le Maire :**

**Jean-Marc BURRUS**

République Française

Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus	19
Conseillers en fonction	19
Conseillers présents	14
Conseillers absents	5
Procuration	4
Votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 7 février 2025

Président de séance :

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

**004-2025 - Etat d'assiette de la forêt communale 2026**

L'état d'assiette est l'annualisation du programme d'aménagement de la forêt communale, envisagé sur plusieurs années.

Pour l'année 2026 et selon le tableau fourni par l'ONF, il est prévu un volume total prévisionnel de **2 996.23 m<sup>3</sup>**.

M. Maire précise qu'il s'agit d'un prévisionnel, l'ONF étant obligé de s'adapter aux contraintes du moment (scolytes, sécheresse, parcelles en cours de dépérissement qu'il faut exploiter au détriment du bois frais...) et précise également que le travail de martelage (marquage des arbres) est préparatoire aux travaux d'exploitation.

**Vu l'avis favorable de la commission forestière du 29 janvier 2025,**

**Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint,**

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'état d'assiette 2026 de la forêt communale de Ste-Croix-aux-Mines, tel que présenté dans le tableau en pièce jointe.

**RECONNAIT** à l'ONF pleine compétence pour l'établissement du programme d'aménagement en général et pour cet état d'assiette en particulier.

Pour extrait conforme,  
Ste Croix-aux-Mines, le 13 février 2025

Le Maire :

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin) soussigné, certifie que la présente décision a été publiée et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de l'Etat", le



Le Maire :

Jean-Marc BURRUS

Jean-Marc BURRUS



	Etat d'Assiette Année 2026 UT RIBEAUVILLE	Forêt n° 13/16 SAINTE-CROIX-AUX-MINES	Monsieur le Maire COMMUNE de STE CROIX AUX MINES 37 RUE MAURICE BURRUS 68160 SAINTE CROIX AUX MINES
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

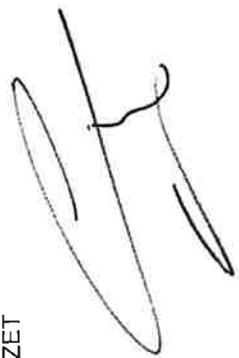
**Coupes de l'aménagement**

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Niveau Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Déa. (ha)	VOLUME prévisionnel (m <sup>3</sup> /ha)	Contre-décision	Contre-décision - Année	Mode dévolution produits
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	48_r	10,88	2026	2026		ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissément	Coupe sanitaire	10,88	50			BF
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	8_a	9,92	2026	2026		ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissément	Coupe sanitaire	9,92	32			BF
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	9_r	10,86	2022	2026		ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissément	Coupe sanitaire	10,86	30			BF
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	6_a	9,46	2026	2026		ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissément	Coupe sanitaire	9,46	30			BF
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	36_a	11,67	2026	2026		PR-AU - Autres cas de figure	Amélioration Bois Moyens	11,67	40			BF
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	32b_j	3,23	2026	2026		AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF	Amélioration (classe 1)	3,23	43			BF
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	32b_v	0,80	2026	2026		AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF	Irégulière	0,80	15			BF
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	85_a	10,14	2026	2026		AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF	Amélioration (classe 3)	10,14	50			BF
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	32_a	8,90	2026	2026		PR-AU - Autres cas de figure	Amélioration Bois Moyens	8,90	45			BSP bloc

A Ribeaupville, le 28/01/2024

Le Responsable de l'Unité Territoriale de Ribeaupville,

Christian ROZET



Signé à ....., le .....

Le Maire



	Etat d'Assiette Année 2026 UT RIBEAUVILLE	Forêt n° 13/16 SAINTE-CROIX-AUX-MINES	Monsieur le Maire COMMUNE de STE CROIX AUX MINES 37 RUE MAURICE BURRUS 68160 SAINTE CROIX AUX MINES
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

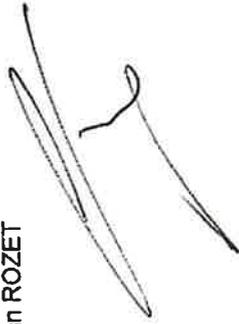
Coupes proposées en report

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Program me	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dées. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Contre-décision	Contre-décision - Année	Mode dévolution produits
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	50 J	1,98	2026	2030		ONF-CR - Raison sylvicole- Compression non terminée	Amélioration (classe 1)	1,98	3			

A *Ribeauville*....., le *22/11/24*.....

Le Responsable de l'Unité Territoriale de Ribeauville,

Christian ROZET



Signé à ....., le .....

Le Maire



	Etat d'Assiette Année 2026 UT RIBEAUVILLE	Forêt n° 13/16 SAINTE-CROIX-AUX-MINES	Monsieur le Maire COMMUNE de STE CROIX AUX MINES 37 RUE MAURICE BURRUS 68160 SAINTE CROIX AUX MINES
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Coups proposés en suppression**

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Contre-décision	Contre-décision - Année	Mode dévolution produits
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	50_a	2,39	2026	2026	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration (classe 2)	2,39	38			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	51_a	5,94	2026	2026	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration (classe 2)	5,94	33			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	92_r	18,21	2026	2026	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Deuxième secondaire	18,21	79			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	37_j	9,16	2026	2026	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration (classe 2)	9,16	31			BF
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	26_a	5,88	2026	2026	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration Bois Moyens	5,88	24			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	65_a	11,80	2026	2026	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	Amélioration (classe 2)	11,80	39			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	65_r	5,91	2026	2026	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	Deuxième secondaire	4,11	64			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	44_j	2,10	2026	2026	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	Amélioration (classe 1)	2,10	3			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	55_j	0,90	2026	2026	Supp.	ONF-CR - Raison sylvicole-Compression non terminée	Amélioration (classe 1)	0,90	12			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	56_j	4,25	2026	2026	Supp.	ONF-CR - Raison sylvicole-Compression non terminée	Amélioration (classe 1)	4,25	24			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	57_j	9,10	2026	2026	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration (classe 1)	9,10	13			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	60_a	1,61	2026	2026	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	Amélioration (classe 2)	1,61	38			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	18_j	2,45	2026	2026	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	Amélioration (classe 1)	2,45	12			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	60_j	0,38	2026	2026	Supp.	ONF-CR - Raison sylvicole-Compression non terminée	Amélioration (classe 1)	0,38	12			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	73_r	1,78	2026	2026	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	Troisième secondaire	1,78	92			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	29_j	5,90	2026	2026	Supp.	ONF-CR - Raison sylvicole-Compression non terminée	Amélioration (classe 1)	5,90	18			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	30_a	12,02	2026	2026	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration Bois Moyens	12,02	41			
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	31_a	9,54	2026	2026	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement	Amélioration Bois Moyens	9,54	47			



République Française

Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus	19
Conseillers en fonction	19
Conseillers présents	14
Conseillers absents	5
Procuration	4
Votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du vendredi 7 février 2025  
Président de séance :  
Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

**005-2025 - Révision du montant des attributions de compensation 2024 de la CCVA.**

Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, présente les modifications du montant des attributions de compensation votées lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024.

Lors du passage en fiscalité professionnelle unique, chaque commune a reçu une attribution de compensation égale à la différence entre le produit de taxe professionnelle communal transféré à la Communauté de Communes du Val d'argent et le produit des impôts ménages communautaires transférés aux communes. Ceci est la composante dite « fiscale » de l'attribution de compensation.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une procédure dite de « révision libre » des attributions de compensation peut être mise en œuvre et suppose :

- une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'attribution de compensation ;
- que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT

Dans la mesure où il n'y a pas de transfert de charges, la CLECT n'est pas tenue d'établir un nouveau rapport. Les délibérations concordantes de l'EPCI et des communes fixant librement les nouveaux montants d'attribution de compensation doivent cependant viser le dernier rapport remis par la CLECT ;

Cette procédure de révision simple implique qu'une commune ne puisse pas voir le montant de son attribution de compensation révisé sans avoir au préalable donné son accord.

Pour l'année 2024, la Communauté de Communes du Val d'Argent souhaite modifier les attributions de compensation de la façon suivante pour tenir compte :

- de la prise en charge par la CCVA de l'intégralité de la contribution et du reversement du FPIC tout en garantissant une neutralité financière,
- de la prise en charge par la CCVA des frais de fonctionnement de la piscine et du théâtre situés à Sainte-Marie aux Mines à hauteur de 457 983.00 € (solde 2023 167 983.00 € + acompte 2024 290 000.00 €) et des frais de transport et entrées piscine pour les communes de Lièpvre, Rombach-le-Franc et Sainte-Croix-aux-Mines pour un montant total de 3 359.00 € (solde 2023 + acompte 2024)

Les nouvelles attributions de compensation versées à l'issue de cette procédure de révision seraient les suivantes :

	AC initiales composante "fiscale"	Prélèvements FPIC	Reversements FPIC	Prise en charge frais piscine théâtre + transport piscine	AC révisées 2024
LIEPVRE	840 987 €	-52 533 €	12 122 €	0 €	800 576 €
RLF	25 851 €	-15 220 €	10 509 €	0 €	21 140 €
SCAM	206 903 €	-38 619 €	22 108 €	3 359 €	193 751 €
SMAM	601 862 €	-112 040 €	55 345 €	457 983 €	1 003 150 €
TOTAL	1 675 603 €	-218 412 €	100 084 €	461 342 €	2 018 617 €

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU le dernier rapport de la CLECT en date du 23/09/2022,

CONSIDERANT la répartition dérogatoire libre du FPIC validée par délibération communautaire N° 462/2024

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la révision des attributions de compensation sont inscrits au budget 2024.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modalités de révision des attributions de compensation présentées ci-dessus pour l'année 2024

**APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la commune de Sainte Croix aux Mines soit 193 751 €

**MANDATE** le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Ste Croix-aux-Mines, le 13 février 2025

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin)  
soussigné, certifie que la présente décision a été publiée  
et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de  
l'Etat", le

Le Maire :  
Jean-Marc BURRUS



**Le Maire :**

**Jean-Marc BURRUS**

République Française

Département du HAUT-RHIN

**MAIRIE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus	19
Conseillers en fonction	19
Conseillers présents	14
Conseillers absents	5
Procuration	4
Votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 7 février 2025

Président de séance :

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

**006-2025 – Point sur l’activité de la communauté de communes du Val d’Argent**

**Conseil Communautaire du 16 décembre 2024 :**

Le Conseil communautaire a approuvé le contrat de délégation de service public portant sur l’organisation des manifestations « Mode & Tissus » et « Carrefour européen du patchwork » et son attribution à la SPL Evènementiel en Val d’Argent.

Versement annuel d’une compensation d’un montant de 70 000 € à EVA.

**Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 :**

**Création de la Maison de Santé du Val d’Argent à Sainte-Marie-aux-Mines :**

Le Conseil Communautaire approuve le principe de transformation du 2e et 3e étage du bâtiment du CIAP en Maison de Santé

Le Conseil Communautaire approuve le programme de l’opération et décide de lancer la procédure de sélection d’un maître d’œuvre

Montant prévisionnel de 1.100.000€ TTC (valeur décembre 2024) pour la réalisation de cette opération, comprenant le montant de l’ensemble des travaux et des études (honoraires et frais divers) nécessaires à l’opération

**Programme « Mieux manger pour tous » : convention de financement :**

La politique de lutte contre la précarité alimentaire a pour objectif de favoriser un accès digne et durable à une alimentation favorable à la santé aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale (Solidarité alimentaire « producteurs-associations-collectivité », circuit court)

**Etude signalétique sur le Val d’Argent :**

La CCVA souhaite mettre en place une signalétique d’information locale (SIL) homogène et réglementaire à l’échelle de son territoire. L’objectif est de participer au développement économique ainsi qu’à valoriser les sites touristiques, activités économiques et services publics de la vallée, à la fois pour ses habitants et pour les personnes de passages.

**Conseil Communautaire du 6 février 2025 :**

**France services-Mise au point :**

Le volume horaire des agents d'accueil et d'accompagnement France Services ne saurait être inférieur à 26 heures hebdomadaires chacun. Aussi les interventions au service des cartes d'identité ne pourraient se faire au-delà de 9 heures hebdomadaires chacun.

**Engagement de la Communauté de communes pour la charte de qualité de l'air du Haut-Rhin :**

Conscient des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air, les signataires de cette charte, qu'ils soient acteurs publics et privés s'engagent à prendre des mesures concrètes pour réduire les émissions de polluants.

**Plan Guide** : La démarche de Plan Guide intégré vise à définir toutes les orientations pour un développement harmonieux du Val d'Argent.

Le projet de transformation territoriale doit pouvoir être exprimé en un plan guide intégré déclinant, à plusieurs échelles, des propositions spatiales, socio-économiques, urbaines, paysagères, de renaturation et décliné en une programmation détaillée au sein de secteurs d'intervention stratégiques.

Pour extrait conforme,  
Ste Croix-aux-Mines, le 13 février 2025

"Le maire de Ste Croix-aux-Mines (Haut-Rhin)  
soussigné, certifie que la présente décision a été publiée  
et notifiée et qu'elle a été reçue par le Représentant de  
l'Etat", le

Le Maire :  
**Jean-Marc BURRUS**



**Le Maire :**

**Jean-Marc BURRUS**

République Française  
Département du HAUT-RHIN  
**MAIRIE  
DE  
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus	19
Conseillers en fonction	19
Conseillers présents	14
Conseillers absents	5
Procuration	4
Votants	18

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du vendredi 7 février 2025  
Président de séance :  
Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire

**007-2025 – Informations du Maire au Conseil Municipal**

**1) Centres de Santé de Sainte Croix-aux-Mines :**

Réunion vendredi 10 janvier avec Mme Sophie Feuerstein de la Région Grand Est concernant les médecins salariés par la Région Grand Est, avec les agents de la Maison de la Région de Sélestat et Célia Levy de la CCVA.

-Création au niveau régional du Groupement d'Intérêt Public (GIP) en cours de finalisation: Structure de coordination et d'embauche des médecins. Validation du projet dans le cadre du Pacte de la Ruralité, échange avec les partenaires pour la finalisation des statuts prévus en été 2025

- Au niveau des territoires, création des centres de santé : le projet vise à aider à augmenter l'offre médicale sans se substituer à l'existant, aide à l'installation et à la constitution d'une clientèle.

- Mise à disposition de locaux au centre de santé par les collectivités partenaires pour réduire les coûts quand cela est possible... (Voir aides Etat, demande en cours)

- Idéalement chaque centre de santé étant composé de deux médecins, une secrétaire et une auxiliaire de vie.

-Le cabinet de Sainte Croix-aux-Mines est candidat afin de développer cette offre médicale : locaux adaptés appartenant à la commune pouvant accueillir 2 médecins+1 secrétaire  
Avec notre cabinet médical et nos infirmières, c'est une variante extrêmement intéressante au programme initialement imaginé par la Région Grand Est d'après Mme Feuerstein...

-L'AMO ( Assistant à maîtrise d'ouvrage) de la Région qui suit le projet de création du GIP va étudier la faisabilité sur Sainte Croix-aux-Mines, il s'agit d'un cabinet d'avocats, dont Maître Olivier Maetz est le référent. Une rencontre est prévue fin février 2025 avec les agents dédiés de la Région Grand Est et l'AMO.

**Pour information, questionnement par rapport au fonctionnement du Centre de santé :**

- Définir qui gère le centre de santé, collectivité, association...

- Prévoir subventions d'équilibre, d'après l'AMO :

\* pour une composition de deux médecins, une secrétaire et une auxiliaire de vie :

environ 100 000 €/an par médecin

\*Subvention d'équilibre de la Région grand EST, collectivité du territoire, CCVA pour le Val d'Argent à valider en Conseil Communautaire et CEA (Collectivité européenne d'Alsace) ?

\*La majorité des départements sont partants dans la région, la CEA est consultée...

